

DECLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT

Assuré :	Numéro de SIREN :
Contrat d'assurance prospection n°	Montant des Indemnités Provisionnelles : euros
Zone Garantie :	

Dans le tableau ci-joint, remplir le nombre de lignes correspondant au nombre d'annuités de votre Période de Prospection et de votre Période de Franchise.
 Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le contrat d'assurance prospection, et notamment Chiffre d'Affaires Export désigne le chiffre d'affaires, cumulé pendant la Période de Prospection et la Période de Franchise, réalisé directement ou indirectement (les ventes indirectes correspondent à des ventes qui, bien que réalisées avec des distributeurs juridiquement constitués sous forme d'entité avec personnalité morale, qui ne sont pas domiciliés dans la Zone Garantie, ont un acheteur final domicilié dans la Zone Garantie) par l'Assuré et le cas échéant par ses filiales dans la Zone Garantie uniquement.

Déclaration de la totalité des facturations émises pendant chaque exercice (y compris les ventes indirectes) :

Exercices	Chiffre d'Affaires <u>Export</u>
Exercice 20__	
Exercice 20__	
Exercice 20__	
Exercice 20__	
Exercice 20__	

